Bulletin Officiel d'information
de la ligue Ile de France de la Fédération Française de Natation

Vendredi 3 septembre 2021 – N°3404

EDITORIAL

Une nouvelle saison se présente à nous.

Qui dit nouvelle saison, dit également nouveaux horizons.

Après 2 années très compliquées, nous ne pouvons qu'espérer que 2021-2022 soit sous le signe de la reprise sportive et de la réussite pour nos clubs, nos bénévoles, nos adhérent.e.s.

Cette saison devra s'inscrire sous le signe de la formation, de l'apprentissage de la natation afin d'essayer d'éradiquer ce terrible fléau qu'est la noyade et la relance de nos clubs avec la promotion de toutes nos disciplines.

Avec l'arrivée des Jeux Olympiques dans notre magnifique ville de Paris en 2024, nous devrons redoubler d'efforts pour que la natation soit au premier plan, pour que notre sport ait la visibilité auquel il a le droit.
Cette visibilité ne sera possible que par une présence massive et une coopération exemplaire entre nous.

La saison passée a été difficile en terme de licences et je vous assure que nous ferons notre possible pour qu'elle ne laisse aucune trace.
Aussi, je compte sur vous toutes et tous pour que nos clubs soient exemplaires sur la prise de licences, que nous retrouvions, à minima, notre niveau d'avant Covid.

Il m'est impossible de terminer cet édito sans mettre en avant nos formidables sportives et sportifs qui ont représenté notre région aux derniers Jeux Olympiques de Tokyo. Résultats que nous devons également à nos clubs et entraîneurs qui effectuent un travail formidable au quotidien mais également aux parents, aux familles qui se sacrifient pour la réussite de leurs enfants.

Bravo à toutes et tous et MERCI !!

En attendant, je vous souhaite une merveilleuse rentrée pleine d'espoirs et à très vite sur les bords de bassins.

Lazreg BENLEHADJ

Président de la Ligue Ile-de-France de Natation

ISSN 2679-0718 (imprimé) **ISSN 2744-0435 (version en ligne)**

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20
http://www.lif-natation.fr - email : lif@lif-natation.fr
Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

RETROSPECTIVES EVENEMENTS MARQUANTS VACANCES ESTIVALES

JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO

Les résultats des franciliens aux Jeux Olympiques de Tokyo :

Hadrien SALVAN du STADE DE VANVES a pris part le 27 juillet, au relais 4x200 NL qui s'est classé 11e.

Lara GRANGEON de l'AAS SARCELLES NATATION 95 a terminé 9e du 10km dames des Jeux Olympiques de Tokyo en 2h00:57.3 le 4 août

Laura et Charlotte TREMBLE de l'AS NS LES AQUARINES ont réalisé une très belle prestation lors des Jeux Olympiques de Tokyo.
Elles se sont classées 8e des éliminatoires du duo libre avec 88.5667 points puis 8e des éliminatoires du duo technique avec 87.3474 points. Le cumul avec 175.914 points leur a permis de se qualifier pour la finale des duos libre. Lors de cette finale elles terminent 8ème avec 89.6333 points.

Alais KALONJI de la VGA ST-MAUR SPORTS D'EAU a réalisé un beau parcours lors des Jeux olympique de Tokyo. Elle s'est qualifiée pour la demi-finale en prenant la 14e place avec 295.90 points (record personnel).
Puis s'est classé 16e de la demi-finale finale avec 269 points.

La Ligue Île-de-France de Natation souhaite adresser ses félicitations aux athlètes franciliens pour les résultats réalisés aux Jeux Olympiques de Tokyo.

CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIORS EAU-LIBRE

Du 23 au 25 Juillet 2021, sur la base nautique de Choisy-le-Roi, la Fédération Française de Natation et la Ligue Île-de-France de Natation ont organisé les Championnats d'Europe Juniors eau libre.

Trois Nageurs Franciliens y ont participé :
Eliott GAROUX du A.A.S Sarcelles Natation 95, 16e du 5km Messieurs Juniors 1 en 59 :40.83
Clément KUKLA du A.A.S Sarcelles Natation 95, 5e du 10km Messieurs Juniors 3 en 1 :52 :57.97
Léo OUABDESSELAM du A.A.S Sarcelles Natation 95, 6e du 10km Messieurs Juniors 3 en 1 :53 :13.34
A noter que Clément KUKLA était membre du relais mixte français U19 qui a terminé 4e.

La ligue Île-de-France de Natation remercie chaleureusement les bénévoles qui ont rendu possible l'organisation de cet événement international.

CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS ET OPEN D'ETE SENIORS

Félicitations à tous les nageurs franciliens pour leurs performances durant ces Championnats de France (du 17 au 22 Juillet 2021) et plus particulièrement à :

AVDIU Jon de l'ES NANTERRE :
- 3ème au 100 Nage Libre Messieurs Juniors 1-2 en 52.55

AITKACI Carl des ETOILES 92 :
- **1er au 100 Brasse Messieurs Seniors en 1 :01.94**
- 3ème au 200 Brasse Messieurs Seniors en 2 :15.55
- 3ème au 50 Brasse Messieurs Seniors en 28.31

BARREAU Laure de l'ES MASSY NATATION :
- **1ère au 100 Brasse Dames Seniors en 1 :10.91**
- **1ère au 50 Brasse Dames Senior en 32.65**
- 2ème au 200 Brasse Dames Seniors 2 :32.07

BERT Matis de l'ETOILE SAINT-LEU NATATION :
- **1èr au 50 Dos Messieurs Juniors 1-2 en 27.02**

BONNAULT Henri du RACING CLUB DE FRANCE :
- 3ème au 100 Brasse Messieurs Juniors 1-2 en 1 :05.47
- 2ème au 50 Brasse Messieurs Juniors 1-2 en 29.77

CARLOS-BROC Zoé du MORSANG ESSONNE NATATION :
- **1ère au 100 Dos Dames Juniors 1-2 en 1 :04.42**
- 2ème au 200 4 Nages Dames Juniors 1-2 en 2 :22.73
- **1ère au 200 Dos Dames Juniors 1-2 en 2 :17.94**

CELESTE Mathéo du BLANC-MESNIL S.N :
- 2ème au 50 Dos Messieurs Juniors 3-4 en 26.30

CUCUMEL Romy du CSM CLAMART :
- 3ème au 100 Brasse Dames Seniors en 1 :11.94
- **1ère au 200 Brasse Dames Seniors en 2 :31.96**

DELMAS Justine du CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE :
- **1ère au 100 Brasse Dames Juniors 3-4 en 01 :09.30**
- 2ème au 200 Nage Libre Dames Juniors 3-4 en 2 :02.88
- **1ère au 50 Brasse Dames Juniors 3-4 en 32.00**
- 2ème au 200 4 Nages Dames Juniors 3-4 en 2 :17.36
- **1ère au 200 Brasse Dames Juniors 3-4 en 2 :28.65**
- **1ère au 400 4 Nages Dames Juniors 3-4 en 4 :46.27 avec la MPF 16 ans**
- 2ème au 400 Nage Libre Dames Juniors 3-4

DELMAS Lucie du CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE :
- **1ère au 50 Papillon Dames Juniors 3-4 en 26.93**
- **1ère au 200 Papillon Dames Juniors 3-4 en 2 :13.63**
- **1ère au 100 Papillon Dames Juniors 3-4 en 1 :00.62**

EGOROVA Valériya de l'AAS SARCELLES NATATION 95 :
- 3ème au 100 Dos Dames Senior en 1 :02.47
- 3ème au 200 Nage Libre Dames Seniors en 2 :04.04

HENRY Clément de l'ES VITRY :
- 3ème au 100 Papillon Messieurs Seniors en 54.25

HUILLE Stanislas de la SN VERSAILLES :
- **1er au 100 Papillon Messieurs Seniors en 52.53**
- **1er au 100 Dos Messieurs Seniors en 54.51**

JAEGLE Come du CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE :
1er au 100 Nage Libre Messieurs Juniors 1 -2 en 51.97
3ème au 400 Nage Libre Messieurs Juniors 1 -2 en 4 :04.24
2ème au 50 Nage Libre Messieurs Juniors 1 -2 en 23.97
1er au 200 Nage Libre Messieurs Juniors 1 -2 en 1 :53.73

LENOIR Mélanie du CN MELUN VAL DE SEINE :
1ère au 400 4 Nages Dames Juniors 1-2 en 5 :02.50
1ère au 200 Brasse Dames Juniors 1-2 en 2 :35.70
1ère au 200 4 Nages Dames Juniors 1-2 en 2 :20.98
2ème au 100 Brasse Dames Juniors 1-2en 1 :13.54

LEBLOND Tiphaine de l'U.S CRETEIL NATATION :
2ème 50 Brasse Dames Seniors en 32.71

LUQUET Maxime de l'OLYMPIQUE LA GARENNE-COLOMBES :
1er au 100 Brasse Messieurs Juniors 3-4 en 1.04.18
2ème au 200 Brasse Messieurs Juniors 3-4 en 2.18.11
1er au 50 Brasse Messieurs Juniors 3-4 en 29.29

MAILLOT Melvin du STADE FRANÇAIS O COURBEVOIE :
1er au 50 Brasse Messieurs Seniors en 28.22

MELIN Tobias du STADE FRANÇAIS O COURBEVOIE :
3ème au 50 Brasse Messieurs Juniors 3-4 en 29.46

MEUTER Adelaïde du CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE :
3ème au 50 Papillon Dames Seniors en 27.54

PASTULA Kacper de l'ES VITRY :
2ème au 100 Brasse Messieurs Seniors en 1 :02.01
2ème au 50 Dos Messieurs Seniors en 25.84 au 50 Dos Messieurs Seniors
2ème au 50 Brasse Messieurs Seniors en 28.29

PROUFF Faustine du STADE DE VANVES :
3ème au 50 Nage Libre Dames Seniors en 25.82
3ème au 100 Nage Libre Dames Seniors en 56.21

SOULARD Nathanael des ETOILES 92 :
2ème au 200 Nage Libre Messieurs Seniors en 1 :51.15

TAYLAN Noyan du CSM CLAMART :
1er au 200 Papillon Messieurs Seniors en 1 :58.01

TEULE Enzo du CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE :
2ème au 1500 Nage Libre Messieurs Juniors 3-4 en 15 :50.03
2ème au 400 Nage Libre Messieurs Juniors 3-4 en 4 :00.37
2ème au 800 Nage Libre Messieurs Juniors 3-4 en 8 :17.80

TROMPETTE Melora du C.N OZOIR-LA-FERRIERE :
1ère au 100 Dos Dames Juniors 3-4 en 1 :03.82
1ère au 50 Dos Dames Juniors 3-4 en 29.33
2ème au 100 Nage Libre Dames Juniors 3-4 en 57.23
2ème au 50 Nage Libre Dames Juniors 3-4 en 26.43

VASQUEZ Lucie de l'ES MASSY NATATION :
3ème au 100 Brasse Dames Juniors 3-4 en 1 :12.73
3ème au 200 Nage Libre Dames Juniors 3-4 en 2 :04.80
3ème au 100 Nage Libre Dames Juniors 3-4 en 57.36

VANDEVELDE Alexis de la SN VERSAILLES :
2ème au 1500 Nage Libre Messieurs Seniors en 15 :25.96
3ème au 400 Nage Libre Messieurs Seniors en 3 :58.00
2ème au 800 Nage Libre Messieurs Seniors en 8 :10.26

Le relais 4 x 200 NL dames de l'ES MASSY NATATION 3ème en 8 :25.59 composé de HOUAL Solène, VASQUEZ Lucie, BONDOUY Noah et AMBRASS Lilou

Le relais 4 x 100 4N mixte du CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE, 1er en catégorie Juniors avec un temps de 4.03.20 composé de Enzo Teule, Justine Delmas, Lucie Delmas et Come Jaegle

Le relais 4x100 Nage Libre Messieurs Seniors des ETOILES 92, 1er en 03 :23.12 composé de THENU Maxime ; SETIM Quentin ; MALLET Grégory et STRAVIUS Jérémy

Le relais 4x100 4 Nages Messieurs des ETOILES 92, 2ème en 3 :45.74 composé de DESPREZ Pierre-Yves, AITKACI Carl, THENU Maxime et SOULARD Nathanael.

Le relais du CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE 4x100 Nage Libre Mixtes Juniors, 2ème en 3 :42.57 composé de JAEGLE Come, TEULE Enzo, DELMAS Lucie et DELMAS Justine

Bravo à tous et merci !!

FINA ULTRAMARATHON SWIM SERIES (Lac Ohrid en Macédoine du nord)

FINA

Axel REYMOND remporte la première place lors de cette compétition organisée par la FINA.

EQUIPE DE FRANCE A' : CHAMPIONNATS OPEN D'ETE D'ESPAGNE (LAS PALMAS)

Deux nageurs franciliens ont participé aux championnats Open d'été d'Espagne dans le cadre de l'équipe de France A'.
Félicitations à :

AITKACI Carl des ETOILES 92 :
- 1er au 50m Brasse en 27''85 (27''79 en série)
- 1er au 100m Brasse en 1'01''30 (1'01''48 en série)
- 1er avec le relais 4 x 100 4N messieurs (relais brasse)

TAYLAN Noyan du CSM CLAMART :
- 1er au 200 papillon en 1'57''70 (1'58''51 en série)

En ce moment : Jeux Paralympiques Tokyo 2020

Alex Portal nageur handisport (catégorie S13) du CNO ST-GERMAIN-EN-LAYE participe aux Jeux Paralympiques de Tokyo du 24 août au 5 septembre 2021.

Résultats et Calendrier des courses à venir :

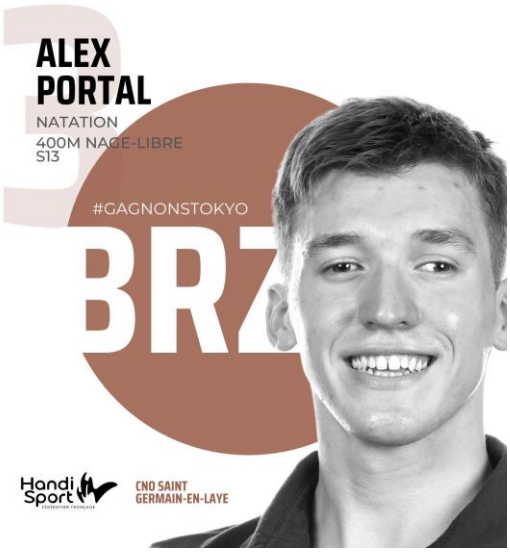

Fédération Française Handisport

100m papillon S13:
4ème en réalisant le temps de 57.13 à 1 centième de la médaille de bronze.

400 NL S13 :
3ème (médaille de bronze avec le temps de 4'06''49

50 NL S13:
11ème en réalisant le temps de 25''03

200 4N S13:
Vice-champion olympique (2ème) avec le temps de 2'09''92

100 Brasse S13:
1'12''14 en série

J'APPRENDS A NAGER - ILE-DE-FRANCE (ETE 2021)

Plusieurs opérations « J'apprends à nager » ont lieu en Ile-de-France durant les vacances estivales. Félicitations a tous les clubs franciliens qui organisent ces opérations gratuites pour les enfants.

Clubs de la Ligue Ile-de-France ayant organsié un JAN en partenariat avec la FFN et la LIFN :

Clubs	Dates	Nb d'enfants participants
CA ORSAY	Du 14 au 24 Juin	33
AS EMERAINVILLE	Du 4 au 29 juillet	48
CSAKB	Du 5 au 9 Juillet	24
	Du 23 au 18 Août	18
ACSC CORMEILLES	Du 5 au 16 juillet	24
STADE DE VANVES	Du 7 au 21 Juillet	80
US GRIGNY	Du 7 juillet au 31 Aout	220
COM BAGNEUX	Du 19 au 23 Juillet	34
	Du 2 au 6 Août	33
NOGENT NATATION 94	À préciser	10

Clubs de la Ligue Ile-de-France ayant organisé un JAN en partenaraiat avec la FFN :

Clubs	Dates	Nb d'enfants participants
CERGY PONTOISE NATATION	Du 7 au 30 juillet	72
AS HERBLAY NATATION	Du 7 Juillet au 22 juillet	45
	Du 16 aout au 27 aout	30
ETOILE SAINT LEU NATATION	Du 7 juillet au 13 juillet	20
USNSP NEMOURS	Du 7 juillet au 21juillet	24
AS LE PLESSIS SAVIGNY	Du 10 au 30 juillet	40
CN PARIS	Du 12 juillet au 23 juillet	30
CO VILLIERS LE BEL	Du 5 au 16 Juillet	36
AASS NATATION 95	Vacances d'été	300
AS LE RAINCY	Du 26 Juillet au 6 août	40
ES NANTERRE	Vacances d'été	30
SN VERSAILLES	Entre le 23 juin et le 27 aout	100
AQUACLUB LE PECQ MARLY	Du 5 au 16 juillet	40
US CONFLANS	En juillet	22
SCUF PARIS	Du 28 juin au 9 juillet	24

NB : Vous êtes un club et vous n'avez pas été cité, n'hésitez pas nous faire remonter l'actualité de votre « J'apprends à nager ».

J’APPRENDS A NAGER COM BAGNEUX

C’est avec le soutien le la Ligue Île-de-France de Natation que le COM BAGNEUX a mis a en place ses opérations « J’apprends à nager » du 19 au 23 Juillet puis du 2 au 6 août. Ce sont 67 enfants qui profiteront de 10 séances gratuites pour apprendre à nager.

FORMATIONS ERFAN IDF

Le catalogue des formations de l'ERFAN pour la saison 2021-2022 est disponible en ligne. Les dossiers d'inscriptions sont à envoyer :

- Pour le 24 septembre 2021 en ce qui concerne le MSN,
- Pour le 1er octobre 2021 en ce qui concerne le BF4,
- Pour le 8 octobre 2021 en ce qui concerne le BF1/BF2.

N'hésitez pas à contacter l'ERFAN pour obtenir tous les renseignements à erfan@lif-natation.fr.

Nouveauté : La formation MSN est accessible cette année par la voie de l'apprentissage.

Le catalogue en lien : https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/articles/53.pdf

EAU LIBRE :

La finale de la Coupe de France Eau Libre 2021 aura lieu sur l'île-de-loisirs de Jablines-Annet (77) les 25 et 26 septembre prochains.
Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire via ce lien :
https://www.ffneaulibre.fr/evenements/voir/5807/finale-de-la-coupe-de-france-jablines

Nous espérons vous voir nombreux !!

COMMISSIONS OFFICIELS

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES OFFICIELS

Date : Mardi 29 juin 2021

Présents : Brigitte AROT, Magali BOULANGER, Sylvie CAUDRILLIER, Sylvie FOHRER, Béatrice GENTY-DULIEU, Véronique LE SAUCE, Virginie PORTAL, Magali TISSIER, Jean-Marc ANDRE, Jean BOULANGER, Stéphane COMBES, Yves DALMASIE, Sébastien DUFRAIGNE, Yannick GOHARD, Guy HORWITZ, Jacques JOUVION, Marc LEGER, Gilles VEILLARD, Rémi ZANNIER
Excusé : Pierre SEGRET
La commission s'est tenue en visioconférence.

Début de la réunion à 19h00

La commission félicite Brigitte AROT pour sa sélection avec l'équipe de France à l'occasion des Championnats d'Europe Juniors de Rome.

1- Collectif des officiels de la Ligue Ile de France

a. Le collectif

Encore une saison très compliquée. 3 compétitions seulement ont pu se dérouler avant la pause estivale.
7 officiels du collectif n'ont pas renouvelé leur licence.

b. Les statistiques

Le collectif comprenait 76 officiels, entre les départs et les officiels non licenciés ce nombre sera de 68 pour commencer la saison prochaine. C'est le nombre le plus bas depuis 12 ans.

2- Convocation des Jurys

Avec 3 compétitions réalisées, l'activité de la commission a été réduite à son strict minimum.
On notera toutefois que malgré une météo défavorable l'excellente organisation du Meeting Francily à Melun.

3- Séminaire des formateurs

Brigitte AROT présente l'avancée de l'organisation du séminaire des formateurs qui pourrait se tenir fin septembre, début octobre.

4- Le superviseur

Le dernier Francily' à Melun a montré certaines limites dans l'organisation et en particulier les fonctions secrétariat/informatique.

Il est des fonctions qui ne peuvent pas être occupées par la même personne.

Lors des compétitions avec des finales l'annonce et le suivi des finalistes est un poste stratégique. Le règlement demande que cette fonction soit tenue par un officiel ayant le titre de juge arbitre.

Cette fonction est incompatible avec les postes de :

- Gestionnaire extranat
- Opérateur de chronométrage automatique
- Speaker
- Opérateur vidéo

A partir de septembre 2021, la commission désignera un superviseur pour toutes les compétitions régionales qui comprendront des finales.

5- Liste FFN_19

Rappel : les officiels de la liste FFN17 couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2021

- Magali BOULANGER
- Sylvie CAUDRILLER
- Béatrice GENTY DULIEU
- Magali TISSIER
- Jean-Marc ANDRE
- Stéphane COMBES
- Rémy ZANNIER

1 quota est ouvert sur cette liste

6- Immersion des Officiels fédéraux

Malgré une saison tronquée 4 immersions sur 5 ont été réalisées.

- Yannick GOHARD (St Raphael)
- Virginie PORTAL (Chartres)
- Gilles VEILLARD (Chartres)
- Magali BOULANGER (Dunkerque)

Sylvie FOHRER est prioritaire la saison prochaine.

7- extraNat-officiels

Il est toujours bon de rappeler que la saisie du jury est obligatoire dans extraNat-pocket. Les juges arbitres doivent vérifier cette saisie.

A l'évidence lors de certaines compétitions de juillet ces actions n'ont pas été faites sérieusement par les gestionnaires extraNat.

a. Quelques statistiques

Juste 2 tableaux pour comparer les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Département	Candidat C	Officiel A	Officiel A stagiaire	Officiel B	Officiel B stagiaire	Officiel C	Total général
ESSONNE	1	71	3	284	74	14	**447**
HAUTS-DE-SEINE	20	24		222	46	62	**374**
PARIS	2	35	1	60	16	104	**218**
SEINE-ET-MARNE		58	4	87	23	255	**427**
SEINE-SAINT-DENI	42	34		95	5	118	**294**
VAL-DE-MARNE		20	1	145	23	6	**195**
VAL-D'OISE	23	35	2	98	17	29	**204**
YVELINES	12	42	1	179	26	59	**319**
Total général	**100**	**319**	**12**	**1170**	**230**	**647**	**2478**

	Chronométreur	Juge	Juge-Arbitre	Officiel A	Officiel B	Officiel C	Pass-officiel	Starter	Total général
ESSONNE	37		60		191	8		4	300
HAUTS-DE-SEINE	16		15		136	34	7		208
PARIS	15		26		45	71	1		158
SEINE-ET-MARNE	16		51		60	172		4	303
SEINE-SAINT-DENIS	1		19		43	29	5		97
VAL-DE-MARNE	4		11		68	3			86
VAL-D'OISE	11	1	31	1	58	20	6	1	129
YVELINES	24	3	39		135	48	11	1	261
Total général	**124**	**4**	**252**	**1**	**736**	**385**	**30**	**10**	**1542**

-936 officiels entre le 28/06/2020 et le 28/06/2021. Espérons que cette baisse spectaculaire reste conjoncturelle et que la saison prochaine le nombre d'officiels revienne à son niveau d'avant.

8- Réforme des Officiels

Avec la réforme il est possible d'attribuer des compétences à des officiels ou des licenciés.
2 compétences à ce jour :

- Gestion extraNat-pocket
- Gestion du chronométrage

Pour l'instant les CD ne peuvent pas les attribuer, il est demandé d'envoyer les listes à la commission qui fera les mises à jour.
Une attention particulière est à porter aux anciens candidats B et A. Une date à retenir dans les extractions : 25/01/2021.

9- Questions diverses

Championnat de France ELITE Scolaire UGSEL
Cette compétition se déroulera les 24 et 25 mars 2022 à Paris, piscine Georges Vallerey.

Fête du sport du 26 juin 2021
Guy HORWITZ représentera à Ligue et l'ensemble de ses officiels et arbitres lors de la fête du sport organisée par l'OMS16 et la mairie du 16ème arrondissement sur l'hippodrome d'Auteuil.
L'AFCAM Ile de France sera présente toute la journée afin de promouvoir l'arbitrage et de susciter des vocations.
La commission va proposer une présentation de l'organisation des juges et arbitres en natation course.

10-Prochaine réunion

La Prochaine réunion aura lieu le **mercredi 29 septembre à 19h00**
La réunion se fera en présentiel à la Ligue mais il sera aussi proposé une Visio

Tous les sujets étant épuisés la séance est levée à 21h15.

Jean BOULANGER
Le Président

REGLEMENTS NATATION COURSE

Vous pouvez retrouver sur le site internet de la Ligue les règlements sportifs Natation Course et Eau Libre de la saison 2021-2022 :
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5845.pdf

Et ceux Maîtres :
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5873.pdf

PV INFORMATION WP - 23 AOUT 2021

FFN

Stage de l'Equipe de France féminine à Ostia (ITA) du 1er au 6 août 2021. Sélection de Camélia BOULOUKBACHI (SCNCR), Sonia HAMCHA (CNN).

Diffusion des calendriers U15 et U17 pour la saison 2021-2022.

Modification des calendriers de division nationale N 2

Equipe de France U17 féminine au Championnat d'Europe 2021 à Silbenik (CRO) du jeudi 19 août au lundi 30 août 2021.)

Note sur l'application du Pass'Sanitaire aux championnats de France de Water-polo (voir p.16)

Application du Pass Sanitaire aux Championnats de France de Water-Polo

En vigueur pour les rencontres Elite Masculine, Elite Féminine, Nationale 1 Masculine, Nationale 1 Féminine, Nationale 2 Masculine, Espoirs, U17 et U15 Garçons, U17 Filles.

Clichy, le vendredi 6 août 2021

En sa qualité d'organisatrice des championnats de France de water-polo, la Fédération Française de Natation souhaite garantir une mise en œuvre optimale et efficace des mesures gouvernementales applicables aux piscines et à nos activités aquatiques. A cette fin, la mise en place du Pass Sanitaire implique une centralisation des passeports vaccinaux pour l'ensemble des acteurs, seule garantie du bon déroulement des rencontres.

Staff et joueurs

Les équipes devront envoyer le certificat de vaccination de leurs joueurs et de leur encadrement de bord de bassin d'ici au 4 septembre à resultatcovid@ffnatation.fr. Passé le 4 septembre, une régularisation des dossiers retardataires sera effectuée une fois par semaine.
En cas de cycle vaccinal incomplet, un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures ou le résultat d'un test PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois devront être envoyés avant chaque rencontre à resultatcovid@ffnatation.fr pour les joueurs ou les membres du staff concernés.

Arbitres et officiels

L'ensemble des arbitres et officiels des championnats fédéraux sont également soumis au Pass Sanitaire. Le département water-polo (résultat Covid arraisonné) organisera la collecte des justificatifs permettant l'organisation des rencontres dans le respect des mesures gouvernementales, et l'ensemble des personnes au bord du bassin devront entrer dans le Pass Sanitaire.
Pour les personnes non vaccinées, un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures ou le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois devront être transmis.

Accueil du public

Les organisateurs des rencontres sont responsables de la vérification du Pass Sanitaire pour l'ensemble des spectateurs, dans le respect des règles gouvernementales concernant notamment les publics mineurs, et en lien avec la direction de l'établissement dans lequel est organisée chaque rencontre. L'application TousAntiCovid Verif pourra faciliter la mise en œuvre des contrôles pour les organisateurs.

Benjamin Mercier
Président de la Commission Water-Polo WP

Dominique Cupillard
Présidente de la Commission Covid

104, rue Martre - CS 70052 - 92583 Clichy Cedex - T.+33 (0) 170 48 45 70 - ffn@ffnatation.fr - www.ffnatation.fr

COMMISSION NATATION ARTISTIQUE

La commission souhaite une bonne reprise à l'ensemble des clubs de Natation Artistique.

Vous pouvez retrouver sur le site internet de la Ligue les règlements sportifs Natation Artistique de la saison 2021-2022 :
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5877.pdf

Voici le calendrier de la saison, à ce jour aucune proposition de site pour les organisations, n'hésitez pas à vous positionner.

Date	Compétition	LIEU
10 octobre 21	Recyclage de tous les Officiels	MENNECY
13/14 novembre 2021	Journées d'Automne	
28 novembre 2021	SYNCHRONAT	
2 au 5 décembre 2021	Championnats de France Hiver	MONTCEAU LES MINES
22/23 janvier 2022	Challenge Néphéliane (Avenirs & Jeunes)	
5 ou 6 février 2022	SYNCHRONAT	
12/13 février 2022	Tournoi de Ballets Juniors	
12/13 mars 2022	Championnats N3 & N2 Juniors	PARIS ?
28 mars au 3 avril 2022	Championnats de France N1 & Elite Juniors	ANGERS
9/10 avril 2022	Championnats Nationale 3 Jeunes	
7/8 mai 2022	Championnats Nationale 2 Jeunes	
21/22 mai 2022	Championnats Nationale 3 Avenirs	
23 au 29 mai 2022	Championnats de France N1 & Elite Jeunes	SETE
28/29 mai 2022	Eliminatoire Challenge Promo	
11/12 juin 2022	Championnats Nationale 2 Séniors	PARIS ?
	Championnats Nationale 2 Avenirs	
18 juin 2022	Animation Poussines	
19 juin 2022	SYNCHRONAT	
25/26 juin 2022	Finale Challenge	
30 juin au 3 juillet 2022	Finale Nationale Avenirs & Jeunes Championnats de France Seniors TC	

INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

MESURES SANITAIRES POUR LE SPORT :

Au même titre que le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, le dispositif du pass sanitaire est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021. Son périmètre est étendu à de nombreuses activités de la vie quotidienne (bars, restaurants, etc.), mais aussi et surtout aux activités sportives, inclus la participation aux entraînements et aux compétitions organisées par la FFN ou ses clubs dans des piscines, à certaines conditions mentionnées *infra*.

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021 (voir tableau p. 19-20)

Note de la FFN concernant l'Application du pass sanitaire aux activités fédérales (voir p. 21 à 23)

TICKETS LOISIRS :

La Ligue Île-de-France de Natation, par l'intermédiaire de sa commission « développement des clubs » a sollicité dernièrement les clubs pour les accompagner dans une demande de subvention auprès de la région Île-de-France
Les demandes des clubs ont été accordé et plusieurs clubs ont pu recevoir une dotation en tickets loisirs. (https://www.iledefrance.fr/tickets-loisirs) ; ces tickets sont valables jusqu'au 31/12/2021.

Pour les clubs qui ne sont pas encore venu chercher leurs tickets, vous pourrez donc les récupérer aux bureaux de la Ligue à partir du 23 Août 2021.

PASS'SPORT : (voir note du CROS IDF p. 24 et flyer Associations p. 25)

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.
Toutes les infos sur le site du ministère des sports :
https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/le-pass-sp

SUBVENTIONS REGION ILE-DE-FRANCE :

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Je vous prie de trouver ci-dessous le courrier (p. 26-27) que j'ai récemment reçu de notre Vice-Président de la région Île-de-France chargé des sports, des jeux olympiques et paralympiques, des loisirs, de la citoyenneté, de la politique de la ville et de la vie associative, P. Karam.

Ce courrier confirme le maintien, malgré le contexte, des subventions habituelles, ainsi que l'attribution de nouvelles aides de la région qui vous sont destinées.
La commission développement reviendra vers vous prochainement sur le sujet.

Je vous souhaite un merveilleux été.

Bien cordialement,
Lazreg Benelhadj

MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h - Un certificat de rétablissement de la Covid-19
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Il doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs	Exemption de Pass Sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
Majeurs	Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs	Exemption du Pass sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 puis application au-delà
Majeurs	Exemption du Pass sanitaire jusqu'au 30 août 2021 puis application au-delà

Pour mettre en œuvre le Pass Sanitaire : https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire obligatoire dès la 1re personne et respect des gestes barrières Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral
Équipement intérieur (ERP X)	Debout : distanciation physique d'un mètre
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable

À noter que :
- En l'absence de port du masque, et sans préjudice des règles qui le rendent obligatoire, la distanciation mentionnée au I est portée à deux mètres (III de l'article 1er du décret n°2021-699)
- Le port du masque est obligatoire dans les aérogares, les avions, les navires à passagers, véhicules de transport en commun, gares
- Le port du masque est obligatoire pour les personnels des établissements HCR

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

Note juridique / FAQ

Protocoles Covid

Application du pass sanitaire aux activités fédérales

Lundi 9 août 2021

PROLONGATION DU REGIME DE SORTIE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Afin de faire face aux risques élevés de rebond de l'épidémie de Covid-19 liés au variant Delta, la loi n°2021-1040 du 5 août relative à la gestion de la crise sanitaire, dont la constitutionnalité a été appréciée par le Conseil Constitutionnel, prévoit la **prolongation du régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire**, dont le terme avait initialement été fixé au 30 septembre 2021, ce jusqu'au 15 novembre 2021.

EXTENSION DU PASS SANITAIRE

Au même titre que le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, le dispositif du pass sanitaire est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021. Son périmètre est étendu à de nombreuses activités de la vie quotidienne (bars, restaurants, etc.), mais aussi et surtout aux activités sportives, inclus la participation aux entraînements et aux compétitions organisées par la FFN ou ses clubs dans des piscines, à certaines conditions mentionnées *infra*.

QU'EST-CE QUE LE PASS SANITAIRE ?

Pour rappel, hormis pour les personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination le pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- La **vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :
  - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
  - 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)
  - 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)
- La **preuve d'un test négatif de moins de 72 h pour le « pass sanitaire activités » ;** le délai en vigueur pour la validité des tests est strict au moment de l'entrée sur le site de pratique (pas de flexibilité à 2 ou 3 jours).
- Le **résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois** (pris en compte à date).

A QUEL TYPE D'ACTIVITES S'APPLIQUE LE PASS SANITAIRE ?

Ce pass sanitaire s'applique depuis le 21 juillet dernier pour quelque entrainement ou compétition, dès lors que l'établissement recevant du public (ERP) – couvert ou plein air - dispose d'une **capacité d'accueil quotidienne de 50 personnes et plus** (et non pas au nombre effectif de personnes présentes en instantané), étant entendu que seuls les pratiquants, arbitres et encadrants doivent être inclus dans ce seuil – les gestionnaires, salariés et dirigeants bénévoles en étant par conséquent exclus.

A PARTIR DE QUAND S'APPLIQUE LE PASS SANITAIRE ?

Le pass sanitaire sera exigible :

- Pour **les utilisateurs majeurs de l'ERP (public ou adhérents)** dès l'entrée en vigueur de la loi, soit **le 7 août 2021** ;
- Pour les **personnels qui y travaillent à partir du 30 août 2021**. À défaut de présentation de ce pass, leur contrat de travail pourra être suspendu, sans salaire. Une affectation sur un autre poste, sans contact avec le public, pourra leur être proposée. La

possibilité d'un licenciement spécifique pour défaut de pass sanitaire au bout de deux mois, initialement prévue par le gouvernement, a été supprimée par le Sénat.

À l'initiative de l'Assemblée Nationale, un délai supplémentaire a été accordé aux **enfants de 12 à 17 ans**, pour qui le pass ne sera obligatoire qu'à compter du **30 septembre 2021.**

QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR FACILITER LA VACCINATION ?

S'agissant en premier lieu des mineurs, pour les tests ou la vaccination contre le Covid des enfants de 12 à 16 ans, l'accord d'un seul parent est nécessaire. Les enfants de plus de 16 ans pourront eux décider seuls de se faire vacciner, sans autorisation parentale.

S'agissant ensuite des salariés, ceux-ci bénéficieront d'une autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous vaccinaux. Leur employeur pourra aussi leur accorder une autorisation pour accompagner leurs enfants mineurs à la vaccination.

QUI EST RESPONSABLE DU CONTROLE DU PASS SANITAIRE ?

La charge du contrôle du pass sanitaire est dévolue aux **exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS)** – gérants d'ERP voire dirigeants associatifs (quand une piscine est utilisée exclusivement par un club) : ils ont par conséquent pour obligation d'organiser les modalités de contrôle de la détention, par les personnes qui souhaitent accéder à ces activités, des documents justificatifs du pass sanitaire.

COMMENT SE DEROULE LE CONTROLE DU PASS SANITAIRE ?

Les personnes ou services autorisés à assurer le contrôle de la présentation des documents justificatifs du pass sanitaire ne peuvent connaître la nature de la preuve sanitaire parmi les trois citées ci-dessus – confidentialité des données médicales oblige.

En outre, et surtout, la présentation de documents officiels d'identité afférente à ce contrôle ne pourra être exigée que par des agents des forces de l'ordre.

QUELLES SONT LES SANCTIONS PREVUES EN CAS DE NON-RESPECT DU PASS SANITAIRE ?

En cas de non-présentation par l'utilisateur de l'ERP ou d'utilisation frauduleuse d'un pass sanitaire, une amende d'un minimum de 135 euros est prévue.

S'agissant des exploitants d'EAPS, l'absence de contrôle peut engendrer une mise en demeure de se conformer sous vingt-quatre heures pour se conformer à ses obligations, sous peine d'une éventuelle fermeture temporaire de l'EAPS pour sept jours maximum. Cette mesure de fermeture administrative est levée si l'exploitant apporte la preuve de la mise en place des dispositions lui permettant de se conformer auxdites obligations.

Pour toute question relative au pass sanitaire, les services de la Fédération restent à votre entière disposition à l'adresse : reseau.federal@ffnatation.fr.

Note CROS IDF : PASS'SPORT

PASS'SPORT
Dispositif Île-de-France
Projet concerté CROS-CDOS-DRAJES

1. Présentation du Pass'Sport

Annoncé le 19 mai 2021 par le président de la République, le dispositif du Pass'Sport est destiné à aider les jeunes, et les personnes en situation de handicap, à pratiquer régulièrement une activité sportive lors de la prochaine saison, en participant au financement de leur inscription dans un club.

Le Pass'Sport sera déployé selon les modalités suivantes en septembre 2021 :

- il sera d'un montant de 50 euros par enfant et sera cumulable avec d'autres aides mises en place ;
- il concernera un public large de 5,4 millions, soit les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (Ars) 2021 ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- il pourra être renouvelé en 2022 ;
- il pourra être utilisé :
    - dans les associations sportives affiliées aux Fédérations sportives délégataires,
    - dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive,
    - dans le réseau des maisons sport-santé reconnues par les ministères de la Santé et des Sports.

Ce montant de 50€ couvre tout ou partie du coût d'inscription dans un club, c'est à-dire à la fois la partie "licence" reversée à la Fédération, ainsi que la partie "cotisationée" qui revient au club.

Les familles éligibles reçoivent actuellement un courrier d'information via la Caf. Les bénéficiaires se rendent ensuite dans le club de leur choix où ils bénéficient d'une réduction de 50€ en échange du courrier d'éligibilité reçu. Les clubs sont ensuite remboursés par les CDOS après avoir déclaré les bons reçus sur le Compte Asso.

2. Mise en place du Pass'Sport en Île-de-France

Le projet francilien consiste en une articulation des forces locales et régionales :

CROS
Les services du CROS assureront une campagne de communication auprès des Ligues et Comités régionaux pour une information descendante auprès de leurs clubs, mais également via les réseaux sociaux pour le grand public.

DRAJES
Les services de la DRAJES assureront les démarches administratives :

- Réception des demandes de versement des clubs via le Compte Asso ;
- Vérification des critères d'éligibilité et des pièces nécessaires ;
- Envoi d'un tableur Excel et de la subvention correspondante aux CDOS concernés pour la mise en paiement (Club – RIB – montant).

CDOS
Les services des CDOS assureront le rôle de tiers-payeur :

- Règlement par virement bancaire des sommes dues aux clubs ;
- Recrutement d'un vacataire pour effectuer cette tâche :
  Fiche de poste à venir par la DRAJES, les CDOS peuvent transmettre des candidats à la DRAJES
    - Vacataire rémunéré selon normes DRAJES au Smic par la DRAJES,
    - Mission de 3 mois du 1er septembre au 30 novembre 2021.

Les CDOS devront également veiller à assurer une communication descendante vers leurs Comités départementaux.

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet : https://www.crosif.fr/passsport/

Comité Régional Olympique et Sportif Île-de-France
1, rue des Carrières - 94250 Gentilly
01 49 85 84 90 | crosif@crosif.fr | www.crosif.fr

Siret 329 339 352 000 67 - APE 9319Z
Organisme de formation n° 119 408 579 94

Flyer Pass'sport :

Le Pass'Sport, qu'est-ce que c'est ?

C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de **50 euros**, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021, ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ainsi qu'aux jeunes de 16 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Intérêt pour l'association

Cette aide versée directement au club en contrepartie d'une réduction immédiate accordée à un jeune qui vient s'inscrire dans l'association témoigne de l'engagement fort en direction du milieu associatif dans le cadre des mesures de relance du sport.

Cette aide permet à des familles économiquement fragiles d'inscrire leur enfant dans une association sportive et leur offrir le cadre structurant et bienveillant que seul le club sportif peut apporter.

Comment s'engager dans le dispositif Pass'Sport ?

Toutes les associations et structures sportives affiliées à une fédération agréée par le ministère chargé des Sports sont automatiquement partenaires du dispositif Pass'sport. Concernant les structures sportives agréées non affiliées à une fédération sportive et qui œuvrent dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville, la déclaration se fera en ligne à partir de début juillet via une plateforme dédiée Pass'Sport https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login. Il suffira à l'association de suivre la procédure décrite dans la notice « Je me référence », accessible sur le site www.sports.gouv.fr/pass-sport.

Comment me faire rembourser ?

L'association demande le remboursement du Pass'Sport via Le compte Asso (LCA) pour tous les jeunes éligibles, accueillis entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021. Pour cela :

1. L'association doit disposer d'un compte sur l'application « Le compte Asso » (https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login). Si je n'ai pas de compte, je le crée dès cet été en suivant la notice « Je crée mon compte Asso » disponible sur le site dédié Pass'Sport (www.sports.gouv.fr/pass-sport).
2. En septembre et en octobre, je déclare sur le Compte Asso les jeunes accueillis.
3. Je suis remboursé à l'automne par un tiers payeur, mon comité départemental olympique et sportif (CDOS) ou directement par la DRAJES .

Une notice explicative vous précisera en août la procédure de déclaration des jeunes sur Le Compte Asso.

Plus d'information sur : www.sports.gouv.fr/pass-sport (notamment la FAQ) ou auprès de la DRAJES (délégation régionale académique jeunesse, engagement et sports).

Région îledeFrance

Le Vice-Président
chargé des Sports, des Jeux olympiques et paralympiques, des Loisirs, de la Citoyenneté, de la Politique de la ville et de la Vie associative

À Saint-Ouen-sur-Seine, le 21 JUIL. 2021

Réf: RIF/EXC/PK/ 21-286

Monsieur Lazreg BENELHADJ
Président
Comité Île-de-France de Natation
163, boulevard Mortier
75020 PARIS

Monsieur le Président, cher Lazreg

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que, sur ma proposition et avec le soutien total de la Présidente de la Région, Valérie Pécresse, nous avons voté, lors de la Commission permanente du 22 juillet 2021, la majeure partie d'une aide financière de 15,5 millions d'euros à destination du mouvement sportif où 5 fédérations, 64 ligues et 10 142 clubs sont désormais soutenus par la Région dès ce mois de juillet.

À noter que quelques autres fédérations sportives verront leurs contrats renégociés avec la Région et que les subventions des autres mouvements régionaux seront votées en septembre.

S'agissant de votre discipline et comme je m'y étais engagé, nous avons voté une subvention de 289 668€. Suite à un dépôt de dossier tardif, un avenant sur la Commission permanente de septembre sera effectué.

La subvention qui concerne votre comité régional a été reconduite à l'identique (107 000€ en développement du sport, et 24 000€ en formation).

J'ai le plaisir de vous informer que l'intégralité de votre demande pour vos clubs a été satisfaite et que l'ensemble des clubs que vous avez souhaité financer recevront une aide régionale sur les montants que vous avez déterminés.

Je vous rappelle qu'à la suite de la large consultation avec le mouvement sportif dans le cadre des assises régionales du sport en novembre 2020, la Région a mis en place un vaste plan de relance pour la saison 2021-2022 à destination des clubs fortement fragilisés par la crise.

Région Île-de-France
2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél. : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr
egionIleDeFrance edefrance

Dans le cadre de nos échanges, vous aviez souhaité que cette aide vous soit versée directement et que vous puissiez établir les critères de classement pour les clubs d'un montant d'aide compris entre 400€ et 1500€, en fonctionnement, en investissement et en tickets loisirs.

Suivant votre classement, nous avons donc voté une aide pour votre discipline ; 40 clubs qui percevront 18 600€ d'aide en fonctionnement ; 101 clubs percevront 117 750€ d'aide en investissement ; 55 clubs percevront 12 318€ en tickets de loisirs pour 2053 tickets versés directement par la Région ou versés par les îles de loisirs, lors des villages d'été sportifs et culturels.

Toutes les demandes des Ligues et des Comités ont été honorées et elles s'ajoutent aux aides régionales annuellement versées. Quelques ajustements peuvent être apportés lors des prochaines Commissions permanentes pour les clubs qui en auraient besoin, je vous invite à faire remonter à mes services les reliquats de subventions versées en 2020 à votre structure qui n'auraient pas fait l'objet d'une dépense. Je vous confirme que vous serez autorisé à utiliser ce reliquat pour aider des clubs qui ne se seraient pas encore manifestés auprès de vous, après évidemment consultation de la Région Île-de-France.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que la Présidente du Conseil régional, Madame Valérie Pécresse, vient de me confier une mission de préfiguration pour créer la future Maison des Sports. Je vous invite à vous rapprocher du Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France pour me faire remonter vos propositions avant le 20 août 2021.

Je vous invite à transmettre mon courrier à tous vos Comités départementaux et tous vos clubs, ainsi qu'à l'afficher sur votre site internet.

Demeurant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Patrick KARAM

Copie à : ***Monsieur Gilles SEZIONALE, Président de la Fédération française de natation***

Région Île-de-France
2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél. : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr
:egionIleDeFrance edefrance

CARNET NOIR

Disparition d'Arlette GUITTON :

C'est avec une grande émotion et beaucoup de tristesse que nous avons appris la disparition de Madame Arlette GUITTON trésorière du Cercle des Nageurs d'Asnières.
Pendant plus de 30 ans elle a œuvré pour animer et promouvoir la natation avec dévouement, passion et énergie.
Arlette nous a quittés ce vendredi 30 juillet 2021. La Ligue Île-de-France de Natation présentes ses plus sincères condoléances à Monsieur Jean-Pierre GITTON, son époux et président du C.N.A., ses enfants et petits-enfants.

Disparition d'Aldo EMINENTE :

Aldo EMINENTE médaillé olympique d'Helsinki en 1952 avec le relais 4 x 200 NL, nous a quitté récemment. C'était une des figures emblématiques du RACING CLUB DE FRANCE, nageur jusqu'en catégorie maîtres et entraineur durant de longues années.
La Ligue Île-de-France de Natation présente ses plus sincères condoléances à ses proches.

Offres d'emploi

L'ERFAN recrute …

Vous êtes éducateur diplômé, passionné et expert de votre métier, vous avez envie de partager et de former.

L'ERFAN recrute …

Si vous souhaitez participer à la formation des professionnels de la natation de demain, vous pouvez candidater à : erfan@lif-natation.fr

Les offres d'emploi publiée sur le site de la Ligue sont ici en lien :

Offre d'emploi US ALFORTVILLE.
L'USA NATATION recherche pour son activité natation sportive, un entraîneur à partir du mois de septembre pour la saison 2021/2022 en CDI.
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5875.pdf

Offre d'emploi CERGY PONTOISE NATATION.
Le Cergy-Pontoise Natation recrute un entraîneur H/F pour le 1er septembre 2021 en CDI à temps plein.
Profil recherché : Titulaire du BEESAN ou BPJEPS (ENF 1, 2 et 3 seraient un plus).
Vu les caractéristiques de l'emploi réellement occupé la classification retenue est le groupe 3.
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5837.pdf

Offre d'emploi GENNEVILLIERS NATATION.
Le club de natation de Gennevilliers, cherche entraîneur(s) BPJEPS AAN et/ou BEESAN à jour de leurs révisions pour la saison 2021-2022.
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5839.pdf

Offre d'emploi CERCLE DES NAGEURS DU VAL MAUBUEE.
LE CERCLE DES NAGEURS DU VAL MAUBUEE recrute pour la saison 2021/2022 des entraîneurs pour ses groupes juniors, jeunes et avenirs ainsi que pour ses groupes écoles de natation et groupe aquagym
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5841.pdf

Offre d'emploi AN SARTROUVILLE.
Rattaché hiérarchiquement au Président de l'ANS et fonctionnellement aux membres du CODIR de l'ANS.
Vous aurez la charge d'entraîner et de faire évoluer et d'accompagner votre/vos groupe(s) de natation selon leurs catégories et leurs objectifs.
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5843.pdf

Offre d'emploi SN VERSAILLES

1) Recherche un entraîneur en CDI temps plein à compter du 1er septembre 2021

2) Recherche à partir du 13 septembre 2021 (voire dès le 16 août) un éducateur sportif

https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5831.pdf

Offre d'emploi ASCA CHELLES

Club de waterpolo dynamique et en pleine expansion cherche un entraîneur pour encadrer et faire évoluer son équipe qui accède à la N2 pour la saison à venir.
Club attaché aux valeurs humaines, l'ASCA est le résultat de la fusion récente des sections waterpolo et natation au sein de l'AS Chelles (77500).

https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5829.pdf

Offre d'emploi CS MEAUX NATATION

Le CS Meaux Natation (77) recrute un ou des entraîneur(s) H/F pour le 1er septembre 2021
Postes en CDD avec possibilité de passer en CDI, 8H45 hors vacances scolaires à pourvoir, pour l'encadrement de différents groupes (Compétition, École de Natation, Loisirs)

https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5827.pdf

Offre d'emploi CSN NOISY LE GRAND

Le CLUB DES SPORTS NAUTIQUES DE NOISY-LE-GRAND recrute un éducateur.

https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5825.pdf

Offre d'emploi GARCHES AQUA SPORTS

Le club de Garches aqua'sports recrute un éducateur.

https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5823.pdf

Offre d'emploi BOIS COLOMBES SPORT

Le club de Bois-Colombes Sports recherche à partir du début de la saison 2021/2022 des éducateurs sportifs

https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5821.pdf

Offre d'emploi COJO FFN LIFN

La Fédération Française de Natation en partenariat avec la Ligue Ile-de-France de Natation, l'Agence Nationale du Sport et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques Paris 2024 recrute pour l'opération « Savoir nager en Seine-Saint-Denis » des Maitres-Nageurs Sauveteurs pour les mois de Juillet et Août 2021 (Possibilité de travailler 1 ou 2 mois)

https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5819.pdf

Offre d'emploi Ville de Corbeil-Essonnes

Placé(e) sous la responsabilité du responsable du site, vous assurez la surveillance des activités des bassins ainsi que des personnes, tout en veillant à l'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité.
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5817.pdf

Offre d'emploi CN Viry Natation

Le **CN Viry Chatillon Natation (91)**, recherche pour la saison prochaine 2021-2022 des éducateurs à temps partiel, pour l'encadrement de groupes Jardins Aquatiques, Écoles de natation, Perfectionnement, A Gym et **Stagiaires** qui est un groupe de pré compétition de la catégorie AVENIRS. (BEESAN, BPJEPS ou MSN)

https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5833.pdf

arena
arena